

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

PLAN DE ZONAGE & PRESCRIPTIONS

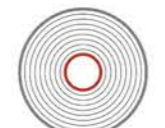
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du XXXXX, approuvant le projet de PLU.

Le Maire

Échelle : 1:3 000

Date d'édition : 12/12/2025

Nom du fichier : XXXXX_reglement_graphique_XXXXXX.pdf



04 79 03 35 51 - info@epods.eu - www.epods.eu

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°EN	LIBELLÉ
ER 1	Aménagement de voirie
ER 2	Aménagement de parking
ER 3	Équipement sportif
ER 4	Aménagement de voirie
ER 5	Aménagement de voirie

DOCUMENT PROVISOIRE

SURFACES DE ZONAGE

ZONE	SURFACES (M2)	SURFACES (HA)
A	1416632	341,66
N	717085	71,71
U	785821	78,58
AUC	121861	12,19

SOUS-ZONE	SURFACES (M2)	SURF (HA)
Uti	265611	26,56
Ulep	19576	1,96
AUj	103766	10,38
Uemii	31332	3,13
Nci	94728	9,47
Ud	215051	21,51
Allep	18095	1,81
A	586259	58,61
Ua	92981	9,3
N	497901	49,8
Uei	161270	16,13
Asi	73374	7,34
As	757198	75,72
Nh	111257	11,13
Nu	13108	1,31

ZONAGE

- Contours nouveau zonage
- A - Zone agricole
- As - Secteurs à enjeu paysager
- Asi - Secteurs à enjeu paysager (risques inondables)
- AUep - Zone à vocation d'équipement publics et logement social
- AUj - Secteurs à vocation future d'activités économiques (risques inondables)
- N - Zone naturelle et forestière
- Nci - Activité gravière (risques inondables)
- Nh - Zone humide à préserver
- Nu - Secteurs bâtis, où seule l'évolution de l'existant est autorisée
- Ua - Zone définissant les zones de construction ancienne
- Ud - Zone définissant les zones réservées à l'habitation individuelle
- Uei - Zone définissant les zones réservées à l'activité industrielle et artisanale (risques inondables)
- Uemii - Zone définissant les zones réservées à l'activité industrielle dédiée au traitement des matériaux (avec risque inondation)
- Ulep - Zone définissant les zones réservées aux équipements publics
- Uti - Zone réservée aux infrastructures autoroutières

PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé (L123-1-5 8 et R123-11 d)
- Espace boisé classé (R123-11 a)
- Éléments écologiques à préserver (zones humides) - L151-23
- Éléments boisés d'intérêt écologique et paysager
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (R123-12.2)

INFORMATIONS

- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (R123-13 12)
- autre

CADASTRE (PCI 04-2025) & CONTEXTE

- Commune (BDTOPO_IGN)
- Surfaces hydrographiques
- Parcelles
- Domaine public

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère

